

Conseil communal, Château-d'Oex  
Commission gestion-finances **COGEFI**

**Rapport de la COGEFI, préavis no 6/2020**

*Demande de crédit pour l'aménagement de la Torneresse aux Moulins*

La COGEFI composée de M. Maxime Lenoir Président, Mmes Anastasia Andrey, Sylviane Clot et de MM. Nicolas Burri, Yves-Julien Delessert, Xavier Ecoffey, Michel Jequier, Jean-Louis Rossier, s'est réunie le 27 mai dernier pour prendre connaissance du préavis susmentionné et pour préparer le rapport qui vous est soumis.

Pour rappel, la COGEFI émet un préavis pour toute demande de crédit d'un montant en principe, supérieur à frs 400'000. — par objet et indépendamment du type de financement. Ce principe va particulièrement se vérifier avec le préavis 6/2020.

En effet, à la lecture du préavis, la COGEFI constate que cet investissement d'importance, permettant de limiter efficacement les effets d'une inondation et de renaturer le ruisseau, va bénéficier de subventionnements croisés à hauteur de 95 % et d'une participation du Fond « *Naturemade Star* » de Romande Energie. Au final, la participation financière de notre Commune s'élèverait à moins de 2 % du total des coûts de frs 1'300'000. -- résumés dans le préavis.

Par ailleurs, la COGEFI précisait dans les rapports antérieurs que dans ce type de situation, l'avancement du crédit des travaux devait se faire sur le ménage communal, engendrant ainsi des coûts cachés représentés par les intérêts intercalaires. Avec le préavis qui nous est soumis et pour la première fois, les subventions prévues pourront être touchées à hauteur de 80 % avant le début des travaux, n'occasionnant ainsi que peu voire pas de problème de trésorerie.

A cet effet, le solde disponible à ce jour pour réaliser des investissements, s'élève à environ frs 2'900'000.- compte tenu des dépenses d'investissement encore à financer, des préavis déjà votés en 2020 et du produit de la vente de patrimoine. Si tous les objets sont réalisés, l'endettement s'élèverait à la fin de l'exercice à ± frs 45'111'000.-

La situation est dès lors on ne peut plus claire et la COGEFI peut vous confirmer que notre Commune est en mesure de financer sa part de l'investissement liée au préavis 6/2020 pour une charge finale, déduction faite des subventions et participation, de frs 25'000. —.

*Commission gestion-finances*  
*Le rapporteur : M. Jequier*



Château-d'Oex, le 28 mai 2020